Compte rendu de la réunion du 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TRONCHE, Maire.
Présents : M. Christian TRONCHE, Mme Suzanne ISELIN, Mme Marie-Ange CHIVOT, Mme Sandra DURANT, M. Jean-Pierre MORET, M. Claude PRUNET, Mme Emily RIGAUT, Mme Sylviane TRONCHE
Absents excusés ayant remis un pouvoir : M. Thomas SPEMENT pouvoir à Mme Sylviane TRONCHE, M. Yoland BELLANGER pouvoir à Mme Emily RIGAUT
Absent : M. Richard NEDATI
Lecture est faite du compte-rendu du précédent conseil municipal (16/10/2025) qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

- Dépenses d'investissement – Mandatement avant le vote du budget 2026

Information :

- Compte rendu de la réunion publique sur la phase test des trottoirs Grande rue

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Sylviane TRONCHE secrétaire de séance

Délibération du conseil municipal

Dépenses d'investissement – Mandatement avant le vote du budget 2026
Conformément aux dispositions légales et règlementaires, il est demandé aux élus l'autorisation de régler les factures d'investissement (non englobées dans les restes à réaliser) avant l'exécution du prochain budget.

Une délibération doit être prise afin de pouvoir procéder au mandatement de ces factures, dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget 2025, soit la somme de 42 125,00 €.

Informations

Compte rendu de la réunion publique sur la phase test des trottoirs Grande rue
Lecture du compte-rendu des échanges qui se sont tenus au cours de cette réunion :

« Une vingtaine de personnes étaient présentes à cette réunion soit une quinzaine de foyers représentés.
Les plans du projet sont exposés sur les tables.
M. Spement ouvre la séance en rappelant l'objectif de cette réunion d'informations et en remerciant M. Vaillant, technicien du Cabinet BEC de sa présence.
M. Vaillant affiche le diaporama du projet que chacun peut visualiser, le commente et répond à toutes les questions posées.
L'absence de places de stationnement dans le haut de la grande rue se révèle être un problème principal et alimente les discussions.
Le nombre de véhicules par famille s'accroit : de 2 à 3 voire 4.
Ce point a bien été soulevé lors de l'élaboration du projet par les élus, le Département 77 et le cabinet BEC chargé de l'étude.
La configuration de la grande rue ne permet pas à cet endroit de répondre à ce problème.
La sécurisation des piétons, de la circulation est l'objectif essentiel de cet aménagement de la grande rue.
Plusieurs propositions sont faites dans l'assistance :

1 *- Créer un « espace partagé » de la circulation,*
2 *- Déroger à la largeur règlementaire des trottoirs,*
3 *- Interruption à certains endroits de la continuité des trottoirs.*

Sur le point n°1, M. Vaillant explique que ce type d'espace peut être envisagé en ville mais pas en zone rurale, de plus la grande rue ne s'y prête pas du tout.
Les points n°2 et n°3 ne respecteraient pas l'objectif essentiel : sécurisation des piétons. Le Département de Seine-et-Marne ne subventionnerait pas le projet.
Un membre de l'assistance se demande si à quelques endroits sur le domaine public sans empiéter sur le projet, quelques places de stationnement ne pourraient pas être créées. Voire même en acquérant quelques espaces privés.
Les membres du conseil municipal présent prennent acte de ces propositions.
Concernant le bas de la grande rue, plusieurs personnes font remarquer que le problème de stationnement n'est pas le même pour deux raisons.

1- *Les propriétaires des véhicules gênants ont la possibilité de rentrer leur(s) voiture(s),*
2- *Deux parkings (mairie et église) sont présents.*

Avis de l'assemblée :

- *Concernant le projet d'aménagement de trottoirs : avis unanimement favorable ; projet structurant :*
  - *Cheminement des piétions,*
  - *Apaiser la circulation, limitation de vitesse.*

La phase test n'est pas retenue par l'assistance. Elle devait permettre la mise en situation.
Les explications claires et argumentées de M. Vaillant ont répondu à cet objectif et à leur questionnement. »
Majoritairement le conseil municipal suit l'avis des membres participants à la réunion et renonce donc à la mise en place de la phase test.

Le projet initial d'aménagement de la grande rue pourrait être remis à l'ordre du jour en 2026 à condition de prendre en compte la création de quelques places de stationnement dans la partie haute de la grande rue.

M. Moret se prononce pour la phase test mais contre le projet d'aménagement de trottoirs.

M. Moret qui a suivi ce dossier regrette que la date choisie pour la réunion n'ait pas tenu compte de son indisponibilité.

M. le Maire précise que parmi les trois dates proposées par le cabinet B.E.C. , seule la date du 4 décembre convenait à M. Spement, 1er adjoint, à l'initiative de cette réunion.

Luminaires à Montsoutin
M. Prunet demande l'avancée de cette demande. M. Tronche répond qu'un devis a bien été reçu qu'il ne comprend qu'un seul luminaire. M. Tronche a demandé à la société un nouveau devis pour trois luminaires.

Problème d'intrusion
M. Prunet soulève le problème d'intrusions répétitives dans les habitations de Montsoutin. M. le Maire déplore ces actes de malveillance et convient que le manque d'éclairage peut être incitatif. Cependant, M. Tronche signale que très récemment à Rutel dans une zone éclairée et à Tancrou en pleine journée, des habitants ont subi ces mêmes actes de malveillance, des vols ont été également commis.

Sécurité routière à Montsoutin
M. Prunet signale un autre problème lié à la sécurité routière. Malgré les miroirs posés, franchir le stop se révèle être dangereux du fait de la vitesse excessive des automobilistes venant de Cocherel. La commune ne peut-elle intervenir ? Pose de panneaux, etc…

M. le Maire explique que sur une voie départementale, seul le Département de Seine et Marne à la compétence des aménagements.

A ce sujet, Mme Tronche trouve aberrant la décision du Département 77 qui autorise la vitesse de 90 km/h sur la départementale qui dessert Rutel et Villemeneux. Antérieurement, la vitesse était limitée à 70 km/h.

Droit de Préemption
M. Prunet demande à M. le Maire si la commune a l'intention de faire valoir son droit de préemption sur sa propriété ?

M. Tronche répond qu'aucun document n'est parvenu en mairie susceptible de faire valoir ce droit. Exercer un droit de préemption répond à des règles très précises et est bien encadré par les services de l'Etat.

Questions diverses

Arbre de Noël de la commune
M. le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce bel après-midi.

Bravo aux artistes et merci aux participants, petits et grands ! Il remercie également Mme Landais pour la décoration du traineau du Père-Noël.

Colis pour les anciens
Les colis sont arrivés aujourd'hui et seront distribués avant noël.

La séance est levée à 19h52